



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 15 mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

*Reports/Modifications

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29239915	11/05/25	45 ANS A	ST MARD 35	VAL DE FRANCE 35
28247023	08/05/25	SENIORS D3B	COSMO 77 2	VILLEPARISIS 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29253708	04/05/25	VETERANS D4B	PONTAULT UMS 32	GRETZ T. 31
29236366	03/05/25	U14 D4B	VAL DE FRANCE 22	BRIE FC 21
28919744	03/05/25	U14 D3B	SAVIGNY 22	VAL DE FRANCE 21
28913680	04/05/25	U16 D1	CHELLES 21	GRETZ T. 21

Score transmis par l'arbitre : 3-2

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

MATCHS SANS DATE

Coupe 77 + 45 ANS

MATCH 53324799 COMBS 36 – CLAYE S. 36

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.

Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (27/04/2025)

La rencontre **COMBS 36 – CLAYE S. 36** initialement prévue le 27/04/2025, a été placée sans date, Par ces motifs,

La Commission programme la rencontre le Mercredi 21/05/2025 à 20H00

U18 D1

MATCH 28923896 FONTAINEBLEAU 22 – BUSSY 21

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 25/05/2025,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer toutes les rencontres avant la dernière journée,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le mercredi 21/05/2025 à 20H00

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28912956 CHEVRY 1 – POMMEUSE 1 VETERANS D3B du 18/05/2025

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025,

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE POMMEUSE

16/04/2025-Demande de modification de terrain et d'horaire par courriel du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 18/05/2025 à 11H30 sur les installations de PRESLES

Considérant que cette rencontre ne pourra avoir lieu en raison d'une fermeture par arrêté municipal, Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'une rencontre 45 ANS est programmée sur les installations de PRESLES à 9H30,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match à 11H30 à PRESLES

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAINES SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

Considérant que le club d'Héricy a 2 matchs à 9 heures 30,

La Commission décide de basculer ce match sur le terrain N°2.

MATCH 29272975 NANDY FC 21 – BOIS LE ROI 21 U16 D3F du 18/05/2025

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

Considérant le nombre de rencontres organisées le 18/05/2025 sur les installations de NANDY, générant un problème d'occupation de terrain.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de NANDY FC

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 29272711 NANDY FC 22 – MORMANT FC 21 U16 D3D du 18/05/2025

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORMANT FC

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00

MATCH 29272713 SERVON 21 – VAL DE L'YERRES 21 U16 D3D du 18/05/2025

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Championnat U16 D3D à 13h30 et une rencontre de Seniors D1 à 15h00

Considérant l'article 10 du RSG.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant que l'horaire de la rencontre U16 D3 doit être modifié, pour un coup d'envoi à 13H00

La Commission décide de programmer la rencontre à 13H00

MATCH 28914275 VAL D'EUROPE 21 – VAL DE FRANCE 21 U16 D2B du 18/05/2025

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Championnat U16 D2B à 13h30 et une rencontre de Seniors D1 à 15h00

Considérant l'article 10 du RSG.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant que l'horaire de la rencontre U16 D2 doit être modifié, pour un coup d'envoi à 13H00

La Commission décide de programmer la rencontre à 13H00

MATCH 29235018 VILLEPARISIS 3 – LAGNY MESS. 3 U14 D4A du 17/05/2025

16/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de

VILLEPARISIS pour disputer la rencontre le 13/05/2025 à 18H45 au lieu du 17/05/2025 à 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LAGNY MESS.

MATCH 28919656 VILLEPARISIS 2 – OTHIS 1 U14 D3A du 17/05/2025

06/05/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 10/05/2025 au lieu du 17/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

13/05/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

MATCH 29260997 LOGNES 35 – CLAYE SOUILLY 35 45 ANS B du 18/05/2025

Demande de modification de date du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 22/05/2025 au lieu du 18/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CLAYE SOUILLY

Demande de modification de date du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 21/05/2025 au lieu du 18/05/2025

DEMANDE NON VALIDEE PAR LE CLUB DE CLAYE SOUILLY

Considérant que le club DE Lognes a 2 matchs à 9 heures 30,

La Commission décide de basculer ce match sur le terrain N°1.

MATCH 29237948 MAROLLES 21 PONTIERRY 22 U14 D4E du 17/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAROLLES** pour disputer la rencontre à 12h au lieu de 15h30

Demande annulée le 14/05/2025 par mail

Le match reste maintenu à 15 heures 30.

MATCH 28245483 THORIGNY 1 – COUNTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2A du 18/05/2025

Demande de modification de date du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 16/05/2025 au lieu du 18/05/2025

DEMANDE NON VALIDÉE PAR LE CLUB DE COUNTRY ACADEMIE

Week-end du 24 et 25 mai 2025

RAPPEL « ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Attention, nous vous rappelons qu'en application de l'article 10 (voir ci-dessus) les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour.

- Pour les U14 et U15, 15H30 pour les rencontres du 24/05/2025
- Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 18/05/2025 et 25/05/2025

Après vérifications des plannings des rencontres des clubs pour les rencontres des 24 et 25 mai 2025, Nous avons constaté de nombreuses problématiques concernant les occupations de terrain.

Par ces motifs, les clubs listés ci-dessous doivent impérativement nous faire parvenir au plus tard le 14 mai 2025 leurs propositions de modification de terrain pour le bon déroulement de leurs rencontres

- **CHAMPS AS**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **CLAYE SOUILLY**
 - 25/05/2025 : 3 matchs à 13H00
- **COMBS CA**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **CRECY FC**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **DAMMARIE FC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **FONTAINEBLEAU RC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **LESIGNY**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **MAGNY FC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **MEAUX CS**
 - 24/05/2025 : 3 matchs à 15h30 et 1 match à 16h00
- **NANGIS**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 15H00
- **PLAINE France**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **PONTIERRY**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **PONTAULT UMS**

- 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **PRESLES**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **ST THIBAULT FC**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **TORCY**
 - 24/05/2025 : 1 match à 14h30 et 3 matchs à 15h30
- **TRILPORT**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **VAIRES**
 - 24/05/2025 : 4 matchs à 15h30
- **VAL DE France**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 15h00

MATCH 30173560 BRIARD 1 – BOCAGE 1 U15 NIVEAU 2 B du 24/05/2025

05/05/2025-Demande de modification d'horaire de Briard pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 29236393 CRECY 23 – AFPO 21 U14B du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire de Crécy pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 15h30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H30

MATCH 29721811 PLAINE/CLAYE 23 – LAGNY MESSAGERS 21 U18 D3A du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire de Plaine France pour disputer la rencontre à 11H au lieu de 13h

Considérant néanmoins qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande pour le moment.

MATCH 29241059 COUBERT 35 – PAYS BIERES 35 45ANS POULE D du 25/05/2025

06/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de COUBERT pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

Considérant qu'il y a 2 rencontres à Coubert à 9 heures 30,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 11H

MATCH COUBERT 40– CESSON 40 55ANS POULE E du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de COUBERT pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 9H30

Considérant qu'il y a 2 rencontres à Coubert à 9 heures 30,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H

MATCH 28881533 CRECY 5 - VAIRES CDM D1 du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de CRECY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30,

Considérant qu'il y a 2 rencontres à Crécy à 9 heures 30,

Considérant qu'avec un match à 9 heures 30, le match suivant ne peut pas démarrer à 11 heures,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

MATCH 28881532 PRESLES 5 – PONTIERRY 5 CDM D1 DU 25/05/2025

MATCH 29241999 PRESLES 40 – SAVIGNY 44 55 ANS DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de PRESLES pour disputer la rencontre 55 ANS à 9H00 au lieu de 9H30 et la rencontre CDM à 11 heures,

Considérant que la rencontre CDM a un enjeu pour la montée,

La Commission ne peut pas valider cette demande pour le moment.

MATCH 28938649 CLAYE 22 – MORMANT 21 U18 D1 du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **CLAYE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H,

Considérant qu'il y a 3 rencontres à Claye à 13 heures,

Considérant néanmoins qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande pour le moment.

MATCH 28911646 ST THIBAUT 31 - VAL EUROPE 31 VETERANS D2B DU 25/05/2025

MATCH 29239978 ST THIBAUT 35 – ST MARD 35 45 ANS A DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **ST THIBAUT** pour disputer les rencontres à 9 heures et 11 heures,

Considérant que la rencontre Vétérans a un enjeu pour les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande pour le moment.

MATCH 28881312 VAL FRANCE 31 – OZOIR 31 VETERANS D1 DU 25/05/2025

MATCH 29239977 VAL France 35 – PORTG OURCQ 35 45 ANS DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **VAL FRANCE** pour disputer la rencontre 35 ANS à 9H00 au lieu de 9H30 et la rencontre 45 ANS à 11 heures,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29221651 VAL FRANCE 2 – BUSSY 2 SENIORS D4B DU 25/05/2025

MATCH 28245490 VAL France 1 – MAGNY 1 SENIORS D2A DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **VAL FRANCE** pour disputer la rencontre D4B à 13H00 au lieu de 15H et la rencontre D2A à 16 heures,

Considérant néanmoins qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande pour le moment.

MATCH 28912429 VAIRES 31 – VAL France 32 VETERANS D3A du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire de Vaires pour disputer la rencontre à 9H au lieu de 9h30

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9h

MATCH 28247337 VAIRES 2 – COLLEGIEN 1 SENIORS D3C du 25/05/2025

Demande de modification d'horaire de Vaires pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 15h

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur cette rencontre,

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17h

MATCH 28247299 BUSSY 1 – PONTAULT PORTG 2 SENIORS D3C DU 25/05/2025

MATCH 28913474 BUSSY 1 – BRIARD 1 U18 D1 DU 25/05/2025

Demande de modification d'horaire du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre U 18 à 14H00 au lieu de 13H et la rencontre SENIORS à 16 heures au lieu de 15 heures,

Considérant qu'il y a un match régional à 12 heures,

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de montée/descente sur la rencontre U18,

Considérant que le match seniors est une confrontation directe entre les 2 équipes pour la montée,

ACCORD DE LA COMMISSION POUR LES MODIFICATIONS

FERMETURE DES INSTALLATIONS A VAIRES LE 24/5

La Commission prend note mais rappelle au club l'article 10.5 du RSG :

« ... La Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.... »

La Commission demande au club de lui indiquer ce qu'il compte faire pour les 3 matchs départementaux programmés le 24/5 à Vaires.

Information du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE d'une fermeture du stade de la buissonnière le 25/5

La Commission demande au club de fournir une attestation du propriétaire des installations.

Elle rappelle au club l'article 10.5 du RSG :

« ... La Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.... »

La Commission demande au club de lui indiquer ce qu'il compte faire pour les 2 matchs départementaux programmés le 25/5 sur ces installations.

MATCH 28938727 VAUX 21 – MONTEREAU 21 U16 D2C DU 25/05/2025

Demande de report du club de **VAUX** pour disputer la rencontre le 22/5/2025,

Considérant qu'il y a un enjeu sur les montées/descentes,

La Commission ne peut pas valider cette demande.

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237954 ENT.USBPO/ESPB 22 -LE MEE 23 U14 D4E du 24/05/2025

25/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LE MEE

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DOSSIER EN ATTENTE

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

07/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

09/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

29/04/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à MEAUX au lieu de VILLEPARISIS

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Ligue

Considérant que lors de sa réunion du 27/01/2025, le **Comité Directeur de Ligue** a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 31.12.2024, et décidé de faire application des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la LPIFF à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à l'issue d'un nouveau délai de paiement.

Pour mémoire, il résulte dudit article 3.8 que la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans des clubs débiteurs sont sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après la nouvelle échéance et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 03/03/2025 par la Ligue.

La Ligue a transmis le 9 mai la liste à jour des clubs n'ayant pas réglés ce relevé.

La situation financière des clubs ci-dessous n'étaient pas réglés au 09/05/2025, ils s'exposent donc à d'autres sanctions sportives entre le 15/03/2025 et le 09/05/2025, sachant qu'une première application pour les rencontres avaient été faites pour les matchs entre le 03/03/2025 et le 14/03/2025.

CLUB D'ESBLY (508334) :

SENIORS D3A

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 15/03/2025 et le 09/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation, Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 6 matchs programmés sur cette période :

16/03/2025 ST PATHUS 1 – ESBLY 1

30/03/2025 ESBLY 1 – ST MARD 1
06/04/2025 ESBLY 1 – PLESSIS 1
13/04/2025 BRIE NORD 1 – ESBLY 1
27/04/2025 ST PATHUS 1 – ESBLY 1
04/05/2025 ESBLY 1 – BRIE NORD 1

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction de Ligue du 27/01/2025 et retire 6 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de **ESBLY 1** évoluant en **SENIORS D3A**.

VETERANS D4A

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 15/03/2025 et le 09/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation, Considérant que l'équipe Vétérans 31 a eu 4 matchs programmés sur cette période :

16/03/2025 CHANGIS 31 – ESBLY 31
23/03/2025 MOUROUX 31 – ESBLY 31
30/03/2025 ESBLY 31 – COLLEGIEN 32
13/04/2025 FERTE 31 – ESBLY 31

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction de Ligue du 27/01/2025 et retire 4 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de **ESBLY 31** évoluant en **VETERANS D4A**.

CLUB DE BOIS LE ROI (524239) :

SENIORS D4C

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 15/03/2025 et le 09/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation, Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 4 matchs programmés sur cette période :

16/03/2025 LOING 2 – BOIS LE ROI 1
30/03/2025 BOIS LE ROI 1 – BOCAGE 1
06/04/2025 MONTEREAU 3 – BOIS LE ROI 1
04/05/2025 BOIS LE ROI 1 – MORMANT 2

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction de Ligue du 27/01/2025 et retire 4 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de **BOIS LE ROI 1** évoluant en **SENIORS D4C**.

VETERANS D1

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 15/03/2025 et le 09/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation, Considérant que l'équipe Vétérans 31 a eu 4 matchs programmés sur cette période :

30/03/2025 TRILPORT 31 - BOIS LE ROI 31
06/04/2025 BOIS LE ROI 31 – TORCY 32
13/04/2025 BOIS LE ROI 31 – MORMANT 31
04/05/2025 CHELLES 31 - BOIS LE ROI 31

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction de Ligue du 27/01/2025 et retire 4 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de **BOIS LE ROI 31** évoluant en **VETERANS D1**.

VETERANS D3C

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 15/03/2025 et le 09/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation, Considérant que l'équipe Vétérans 32 a eu 5 matchs programmés sur cette période :

16/03/2025 BOIS LE ROI 32 – ARC EN CIEL 31
30/03/2025 PROVINS MJC 31 - BOIS LE ROI 32
06/04/2025 PROVINS MJC 31 - BOIS LE ROI 32
13/04/2025 BOIS LE ROI 32 – PONTIERRY 31
20/04/2025 BOIS LE ROI 32 – LESIGNY 32

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction de Ligue du 27/01/2025 et retire 5 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de **BOIS LE ROI 32** évoluant en **VETERANS D3C**.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

DISTRICT

Considérant que lors de sa réunion du 19/03/2025, le **Bureau du Comité Directeur du District a entériné le déclenchement du Relevé n°53 avec la planification, ci-après :**

- **édition du relevé le 24/03/2025**

- **échéance de paiement fixée au 11/04/2025**

- **limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le 30/04/2025 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 07/05/2025 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 20/03/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 03/05/2025.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés.

... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 03/05/2025 par le District.

CLUB DE CHAMPS (512073) :

Situation non régularisée au 12.05.2025

SENIORS D3A

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 03/05/2025 et le 11/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

11/05/2025 RAINCY 1 – CHAMPS 1

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 07/05/2025 et retire 1 point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe de **CHAMPS 1** évoluant en **SENIORS D3B**.

CLUB DE BOIS LE ROI (524239) :

Situation régularisée le 07.05.2025

SENIORS D4C

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 03/05/2025 et le 07/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

04/05/2025 BOIS LE ROI 1 – MORMANT 2

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 07/05/2025 et retire 1 point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe de **BOIS LE ROI 1** évoluant en **SENIORS D4C**.

VETERANS D1

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 03/05/2025 et le 07/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Vétérans 31 a eu 1 match programmé sur cette période :

04/05/2025 CHELLES 31 - BOIS LE ROI 31

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 07/05/2025 et retire 1 point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe de **BOIS LE ROI 31** évoluant en **VETERANS D1**.

CLUB DE ACS CHANTEREINE (564734) :

Situation non régularisée au 12.05.2025

SENIORS FUTSAL D2A

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 03/05/2025 et le 11/05/2025, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 2 a eu 1 match programmé sur cette période :

09/05/2025 CHANTEREINE 2 – FUTSAL MRT 2

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 07/05/2025 et retire 1 point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe de **CHANTEREINE 2** évoluant en **SENIORS FUTSAL D2A**.